



No de résolution
ou annotation

ARÉNA
RIVIÈRE-DU-NORD

VILLE DE
Prévoist

Ville de
SAINT-JÉRÔME

Sainte-Sophie

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 9 décembre 2025 à l'aréna Rivière-du-Nord.

PRÉSENCES :

Monsieur Guy Lamothe, maire de la Municipalité de Sainte-Sophie
Monsieur Paul Germain, maire de la ville de Prévost
Monsieur Érik Monette, élu de la Ville de Saint-Jérôme

Est également présent :

Monsieur Serge-Alexandre Tessier, directeur général de la Régie

2025-12-09/1513

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 9 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance est ouverte à 9H03

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-09/1514

ITEM 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-09/1515

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2025 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

2025-12-09/1516

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DE NOVEMBRE 2025

ATTENDU QUE le directeur général secrétaire-trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025;

Il est proposé par : Guy Lamothe

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025;

Folio 01932326 :

- Prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de **97 931.31 \$**;
- Chèques portant les numéros 002025 à 002027 inclusivement représentant un montant de **3240.50 \$**;
- Prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de **66 142.68 \$**;

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lesquelles ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE le directeur général secrétaire-trésorier certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-09/1517

ITEM 5

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT que l'article 468.28 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil de la Régie se réunit aux dates qu'il détermine par résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du règlement numéro 001 de la Régie stipule que les séances régulières du conseil ont lieu une fois par mois, aux dates, heures et endroits déterminés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le calendrier des séances de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord pour l'année 2026;

Mercredi	Janvier	2025-01-14	9h
Mercredi	Février	2025-02-11	9h
Mercredi	Mars	2025-03-11	9h
Mercredi	Avril	2025-04-08	9h
Mercredi	Mai	pas de séance	
Mercredi	Juin	2025-06-10	9h
Mercredi	Juillet	pas de séance	
Mercredi	Août	pas de séance	
Mercredi	Septembre	2025-09-09	9h
Mercredi	Octobre	2025-10-14	9h
Mercredi	Novembre	2025-11-11	9h
Mercredi	Décembre	pas de séance	



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

IL EST PROPOSÉ PAR Erik Monette

ET IL EST RÉSOLU :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. QUE les séances de la Régie se tiendront à la salle de conférence de l'aréna Rivière-du-Nord situé au 750, rue Filion à Saint-Jérôme;
3. QUE le conseil de la Régie fixe les séances de la *Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord* pour l'année 2026 aux dates suivantes :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-09/1518

ITEM 6

NOMINATION DES SUPPLÉANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE

ATTENDU QU'il pourrait arriver qu'un des trois administrateurs soit absent d'une séance du conseil.

ATTENDU QUE selon les l'article #5 de l'entente de création de la Régie, chaque ville doit nommer un substitue pour les séances du conseil.

ATTENDU QUE la ville de Prévost nomme M Joey Leckman

ATTENDU QUE la ville de St-Jérôme nomme M Pascal St-Onge

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Sophie nomme M Michel Maurice.

Il est proposé par Guy Lamothe

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord procède ait comme substitue au conseil messieurs Leckman, Pascal St-Onge et Michel Maurice.

2025-12-09/1519

ITEM 7

ADOPTION DE L'AUGMENTATION SALARIALE DU PERSONNEL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE l'IPC de novembre 2024 à 2025, a été de 2.4%;

ATTENDU QUE le minimum accordé par la convention collective est de 2.5%;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de ce changement est rétroactive au 1 janvier 2026.

Il est proposé par Erik Monette

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord procède et augmente ses employés syndiqués de 2.5% et de 2.4% pour le directeur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2025-12-09/1520
ITEM 8
PÉRIODES DE QUESTIONS

Aucune question

2025-12-09/1521
ITEM 9
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 9H17

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Guy Lamothe
Président

M Serge-Alexandre Tessier
Directeur Général
Secrétaire Trésorier